

Atlantic, le champion français de la pompe à chaleur va construire une nouvelle usine à Chalon-sur-Saône

latribune.fr/climat/energie-environnement/pompe-a-chaaleur-le-groupe-atlantic-investit-150-millions-d-euros-pour-construire-une-nouvelle-usine-a-chalon-sur-saone-981670.html



« La France devra produire un million de pompes à chaleur par an d'ici la fin du quinquennat, soit tripler le niveau actuel ». C'est ce qu'avait annoncé le 25 septembre dernier Emmanuel Macron, dans le cadre de « la planification écologique pour réduire les émissions de CO2 du pays ». La future implantation du groupe Atlantic (3 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 31 sites industriels et 13.000 collaborateurs) en Bourgogne-Franche-Comté, est donc une bonne nouvelle pour la stratégie nationale du gouvernement qui souhaite développer une filière industrielle de pompes à chaleur.

Actuellement, selon l'Association européenne des pompes à chaleur (EHPA), le marché en 2022 était dominé par la Finlande avec 69 équipements vendus pour 1000 foyers, suivie de la Norvège, de la Suède, de l'Estonie, du Danemark et de la France, avec 20 équipements pour 1.000 foyers, un chiffre similaire à celui de l'Italie.

Doubler sa capacité de production de pompes à chaleur

Le groupe Atlantic possède déjà deux sites de fabrication de pompes à chaleur dans les Hauts-de-France. En 2022, le leader en France a produit 150.000 pompes à chaleur (PAC). « Grâce à cette nouvelle usine à Chalon-sur-Saône, nous espérons doubler notre capacité de production pour atteindre 300.000 pompes à chaleur d'ici trois ans », souligne Olivier Roger, directeur de projet de la nouvelle usine du groupe Atlantic.

L'une des promesses de ce projet est également d'internaliser une grande partie de la fabrication, dont certains composants tel que l'évaporateur (appareillage réalisant dans une de ses parties un changement d'état du liquide au gaz et qui se situe dans l'unité extérieure de la pompe à chaleur) sont fabriqués actuellement en Asie. « *Nous allons créer une ligne d'assemblage supplémentaire afin d'apporter de la valeur ajoutée en termes de main d'œuvre sur ce produit, sur le territoire européen et en particulier en France* », précise Olivier Roger.

À horizon 2027, si le marché de la pompe à chaleur continue de progresser, le groupe Atlantic envisage 300 embauches (logisticiens, soudeurs, agents de fabrication, conducteurs de machines automatisées ainsi que dans la maintenance, le service support de production et en R&D) sur le territoire du Grand Chalon. « *Nous espérons nous appuyer sur l'historique industriel de ce territoire pour trouver notre personnel de demain* », souligne Olivier Roger. « *C'est une des raisons fortes qui ont pesé dans la balance lors de notre choix d'implantation sur la zone de SaôneOr* », avoue-t-il.

50% du chiffre d'affaires en produits décarbonés

Si le groupe Atlantic fabrique d'autres produits pour le confort thermique des usagers (climatisation, ventilation, radiateur et chauffe-eau électrique, chaudière), son ambition est que la pompe à chaleur domestique ou collective ou les chauffe-eaux thermodynamiques passe de 30% à 50% de son chiffre d'affaires en 2030. « *Le groupe investit massivement dans la filière décarbonée* », assure Olivier Roger.

« *Nous avons un budget de 200 millions d'euros sur 3 ans pour accompagner ce marché* », poursuit-il. Pour ce faire, l'industriel a lancé un site de recherche et développement de 8.000 m² à Billy-Berclau dans les Hauts-de-France - où se situe le berceau de la production de pompes à chaleur - afin d'épauler les trois sites de production.

Former des ingénieurs et des techniciens

Autre requête présidentielle dans le cadre de « *la planification écologique pour réduire les émissions de CO2 du pays* », la formation de 30.000 installateurs pour répondre au défi de cette nouvelle filière en croissance. Le groupe Atlantic apporte un début de solution sur cette volonté et prévoit de créer une « *PAC Académie* ». « *Pour continuer à accompagner la filière thermodynamique, nous allons créer au sein de notre centre de recherche à Billy-Berclau, une académie pour former les ingénieurs et techniciens qui développeront les pompes à chaleur de demain* », confie Olivier Roger.

Les travaux devraient débuter en 2024, à condition d'obtenir le Crédit d'Impôt Industrie verte (C3IV) contenu dans la loi de finance qui sera votée fin décembre 2023. Olivier Roger se dit confiant : « *Notre projet répond aux critères d'éligibilité de la loi. Nous sommes un grand*

groupe et le Grand Chalon est labellisé Territoire d'Industrie, nous espérons entre 20 et 25% de subventions ».

Amandine Ibled

